

Image not found or type unknown



bail precare renouveler plusieurs fois

Par **fabrice82**, le **16/08/2009** à **11:03**

j'ai pris possession d'un commerce bail en milieu rural par le biais d'un bail precare de 24 mois a la suite de ce bail precare le bailleur m'a etablit un deuxieme bail precare de 24 mois et ensuite plus rien etant dans les lieux a cette periode , maintenant a la suite de manque de ressource de ce commerce j'ai fais une cessation d'activitee aupres du tribunal de commerce , je voulais juste savoir quel etait mon droit vis a vis de ce commerce sachant que j'ai quelques retard de loyer a regler a mon bailleur qui m'a reclamer les clefs par huissiers .